



NANCY TURNER, Université de Victoria (Victoria, Colombie-Britannique)



Expertise :

#ethnobotanique
#ethnoécologie
#plantes sauvages comestibles
#Autochtones
#environnement

» **Projet Trudeau :** Faire place aux connaissances et aux valeurs environnementales des Autochtones dans l'aménagement du territoire et la prise de décisions

Objectifs du projet : À l'aide de l'ethnobotanique (étude des relations entre les humains et les plantes) et l'ethnoécologie (étude des relations entre les humains et leur environnement), voir comment les connaissances et les valeurs des Premières Nations peuvent s'appliquer à l'élaboration de politiques, à la planification et à la prise de décision, dans le contexte de l'organisation juridique et de la gouvernance liées aux droits et titres fonciers des Autochtones en Colombie-Britannique et ailleurs.

Introduction et résumé du projet

Les domaines de l'ethnobotanique (l'étude des relations entre les humains et les plantes) et de l'ethnoécologie (l'étude des relations entre les humains et leur environnement) se concentrent sur des systèmes de connaissance environnementaux. Ces derniers ne comprennent pas seulement des connaissances factuelles concrètes (par exemple, quelles plantes peuvent être consommées, où on peut les trouver et comment on les prépare), mais également les attitudes des gens, les conceptions du monde et les valeurs en ce qui a trait aux plantes et aux environnements, ainsi que les moyens de communiquer et de transmettre ces connaissances. Mes recherches dans ces domaines, principalement auprès des Premières Nations de la Colombie-Britannique, s'étendent sur plus de quatre décennies, et ont été menées en étroite collaboration avec des experts en botanique et en culture autochtone, ainsi qu'avec des linguistes, des archéologues et d'autres chercheurs universitaires.

Le projet que je propose, à la suite du prix de recherche Trudeau que j'ai reçu, a pour objectif de coordonner une discussion progressive et bien ciblée et d'y prendre part en même temps que de multiples groupes bien informés sur les rôles de l'ethnobotanique et de l'ethnoécologie dans la politique, la planification et la prise de décisions sur les questions de droit et de gouvernance en matière de droits et de titres ancestraux des Autochtones. J'aimerais planifier et mettre en place un symposium de 2 à 3 jours pour les dirigeants autochtones et les détenteurs de savoirs, les juristes, les ethnobotanistes et ethnoécologistes et les étudiants intéressés, et afin de rendre les résultats de ces délibérations facilement accessibles à différents auditoires, incluant les décideurs et le grand public.

Cette proposition de projet arrive à point nommé. En juin 2014, une décision historique et unanime (8 0) a été rendue par la Cour suprême du Canada. Ce jugement confirme les titres ancestraux de la Première Nation Tsilhqot'in sur près de 1700 kilomètres carrés de leur territoire traditionnel (Nation Tsilhqot'in c. Colombie-Britannique 2014 CSC 44). La Nation Tsilhqot'in est « un groupe autochtone parmi des centaines en Colombie Britannique dont les revendications territoriales ne sont pas réglées » (p. 5). Les territoires traditionnels de la majorité des Premières Nations de la province sont toujours contestés, et sont pour le moment sous le contrôle de la Couronne ou dans les mains de propriétaires privés. Des décisions sur l'utilisation et le développement de ces territoires et des ressources hydriques qui y sont associées ont régulièrement été prises après des consultations insuffisantes auprès des Autochtones, dont les ancêtres ont, dans bon nombre de cas, occupé et utilisé leurs territoires et leurs ressources depuis des siècles, voire des millénaires. Les consultations, lorsqu'elles ont eu lieu, ont généralement porté sur le développement de l'économie et

des ressources, avec des négociations, qui, lorsqu'elles ont lieu, portent sur l'élimination des obstacles et les compensations financières. Toutefois, au fur et à mesure que la pression pour le développement de l'exploitation des ressources naturelles s'intensifie, les Premières Nations hésitent à troquer leur accès actuel et futur aux territoires et aux ressources pour de l'argent jusqu'à ce que les questions concernant les territoires qui n'ont pas été cédés soient finalement négociées. Compte tenu des intérêts économiques des partenaires nationaux et internationaux, ces questions n'ont jamais revêtu autant d'importance au plan politique, et la manière dont elles seront ultimement résolues aura une incidence sur notre identité nationale.

La décision de la Cour suprême a changé la donne sur la manière dont les preuves d'occupation de longue date au-delà de l'existence et de la datation des sites archéologiques peuvent être interprétées, sur ce qui constitue un territoire traditionnel autochtone et sur la manière dont il est possible de le définir et de l'identifier. La Cour suprême n'a pas seulement confirmé la décision de la cour d'appel de la Colombie-Britannique de 2012 (2012 BCCA 285, [2012] 33 B.C.L.R. (5th) 260), fondée sur une décision précédente (2007 BCSC 1700, [2008] 1 C.N.L.R. 112), elle a également confirmé les titres ancestraux des Tsilhqot'in sur une zone beaucoup plus grande de leur territoire traditionnel que ce que les décisions précédentes avaient déterminé. Le grand chef Stewart Phillip, président du comité des chefs indiens de la C.-B., a déclaré ce qui suit au sujet de la décision : « cela établira sans l'ombre d'un doute une base solide pour la mise en œuvre d'une véritable réconciliation en Colombie-Britannique. »

Dans sa décision, la Cour suprême du Canada a convenu que les Tsilhqot'in peuvent revendiquer un titre foncier même s'ils n'occupent physiquement certaines parties de leur territoire que par moments. La Cour a proposé trois critères pour trancher la question des titres fonciers : l'occupation; la continuité de l'occupation du territoire et l'exclusivité de l'occupation. Les travaux de recherche en ethnobotanique et en ethnoécologie peuvent aider à fournir des réponses. Bien que les plantes et leur utilisation n'aient été que brièvement mentionnées dans la décision de la Cour suprême, la Cour a maintenu, et renforcé, les décisions précédentes de 2007 et 2012 qui étaient fondées sur une quantité considérable de preuves de l'utilisation et de l'occupation par les Tsilhqot'in de leur territoire en matière de plantes, y compris l'inclusion d'un ensemble de connaissances linguistiques, ethnographiques, écologiques, historiques et archéologiques fondées sur les végétaux. La possibilité d'appliquer des éléments de preuve provenant de l'ethnobotanique et de l'ethnoécologie aux revendications territoriales et aux contentieux portant sur l'exploitation des ressources et les droits d'utilisation s'étend à l'identification de nouveaux territoires, à l'apport de nouvelles preuves de la continuité de l'occupation et à la reconnaissance d'éléments importants du passé, du présent et du futur pour la santé, le bien-être et l'identité culturelle des communautés autochtones.

En tant qu'ethnobotaniste et ethnoécologiste ayant témoigné dans le procès initial, j'ai été agréablement surprise par la décision de la Cour suprême, et j'estime qu'elle représente un nouveau paradigme dans la reconnaissance des droits ancestraux des Autochtones. Elle suit une autre décision récente sur l'utilisation des terres par les Tsilhqot'in rendue par un comité de révision et le ministère de l'Environnement du Canada (octobre 2013), qui ont rejeté une proposition de Taseko Mines Ltd. consistant à développer la mine de New Prosperity dans un endroit important du territoire des Tsilhqot'in; une affaire dans laquelle j'ai également témoigné.

Mes collègues juristes ont également reconnu le changement contenu dans ces décisions et l'importance des preuves issues de l'ethnobotanique et de l'ethnoécologie lors des délibérations. Ma participation, ainsi que les commentaires de mes collègues, a soulevé la question de la manière dont les recherches en ethnobotanique et en ethnoécologie pourraient être utilisées pour trancher ce genre de dilemmes juridiques complexes.

L'ethnobotanique et l'ethnoécologie appliquées aux décisions sur l'utilisation des terres.

La succession de décisions juridiques depuis les années 1970 sur les droits et les titres ancestraux des Autochtones mérite de faire l'objet d'études sérieuses de la part des chercheurs et des praticiens, tout spécialement de la part des spécialistes du droit autochtone, des leaders, des universitaires et des détenteurs de savoirs traditionnels. Le symposium qui est proposé visera à discuter des nouvelles orientations en matière de planification du territoire et des ressources concernant la prise de décisions en Colombie Britannique et ailleurs. Il se tiendra à l'Université Victoria. Nous examinerons les tendances et le potentiel liés à la reconnaissance de l'utilisation et de l'occupation du territoire

comme étant plus que de simples dispositions sur les opportunités économiques; il s'agit plutôt du reflet des connaissances écologiques traditionnelles des peuples, et de leurs liens fondamentaux et de longue date avec leurs territoires ancestraux. Lors de mes premières années comme lauréate Trudeau, je travaillerai à planifier et à organiser ce symposium, en consultation avec les participants potentiels : les leaders autochtones et les détenteurs de savoirs, les juristes, y compris un certain nombre de boursiers Trudeau et d'experts en utilisation du territoire provenant d'autres pays aux prises avec des questions similaires concernant les peuples autochtones et l'histoire coloniale (par exemple, la Nouvelle-Zélande et l'Australie, les États-Unis, la Suède).

Voici quelques-uns des sujets qui seront discutés en détail : quelles seront les conséquences pour les législations provinciales existantes telles que la Heritage Conservation Act et la Forest Act, ainsi que les législations sur les mines et l'environnement, et les législations fédérales existantes, comme la Loi sur les pêches? Que pouvons-nous inférer des traités existants, tels que les traités Douglas de l'île de Vancouver, et du processus de négociation actuel de la BC Treaty Commission? Comment ces décisions modifieront-elles le rôle des peuples autochtones comme utilisateurs et gestionnaires de leurs territoires traditionnels? Pourquoi le fardeau de la preuve en matière d'utilisation et d'occupation à long terme repose-t-il seulement sur les Premières Nations? Ne serait-il pas normal que les autres Canadiens soient obligés de comprendre l'histoire complexe de l'occupation, des systèmes de gestion des ressources et de l'aménagement du territoire? Et enfin, comment l'ethnobotanique et l'ethnoécologie peuvent-elles jouer un rôle efficace dans le soutien de ces nouvelles directions?

La manière dont ces questions sont traitées a des implications profondes pour bon nombre de sujets d'importance pour la société canadienne, incluant la justice sociale et environnementale, la négociation de traités, la santé et le bien-être des Autochtones et des Canadiens en général, la diversité et la durabilité bioculturelle, et la reconnaissance des Services visant les écosystèmes culturels, tels que définis dans l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire du PNUE. Les questions revêtent un intérêt fondamental pour tous les thèmes de la Fondation Trudeau. Toute la question des droits territoriaux et culturels des Autochtones du Canada est comprise dans le thème des droits de la personne et de la dignité humaine, car elle se rapporte directement à la justice sociale, et au respect pour les traditions spirituelles, la santé et le bien-être, la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire. La citoyenneté responsable, le deuxième thème, est également directement applicable. Ceux qui souhaitent écarter les Autochtones de leurs territoires pour des motifs économiques sont dans l'obligation de consulter de bonne foi et en toute transparence les propriétaires originaux de ces territoires et de ces ressources. Le thème touche également aux responsabilités qui incombent aux Autochtones, à savoir le maintien de leurs traditions culturelles et le droit, pour les peuples autochtones, « ... de conserver et de renforcer leurs liens spirituels particuliers avec les terres, territoires, eaux et zones maritimes côtières et autres ressources » (suivant l'article 25 de la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones). Cette déclaration, que le Canada a signée, place ce sujet directement sous le thème Le Canada dans le monde. Il se concentre sur des questions de justice sociale, dont bon nombre se rapportent à des sujets liés à la présente proposition de projet. De la même manière, le thème Populations et environnement naturel s'imbrique dans tous les volets de cette proposition, puisque les domaines de l'ethnobotanique et de l'ethnoécologie sont d'une importance cruciale pour l'étude des relations entre les individus et leurs environnements, tout comme les droits et les titres ancestraux des autochtones.

J'estime que le symposium rassemblerait certains des principaux mentors, lauréats et boursiers de la communauté de la Fondation Trudeau qui possèdent des connaissances à ce sujet et qui s'y intéressent. [À noter que les noms des participants suggérés dans la proposition initiale ont été retirés dans cette version en ligne pour des raisons de confidentialité]. La participation des étudiants des cycles supérieurs dans ces domaines devrait également être considérée comme prioritaire, particulièrement en ce qui concerne un de mes étudiants au doctorat, dont le projet de recherche correspond bien à la présente proposition et qui sera en mesure de m'aider dans la planification, la conception et l'application de cette recherche et de cet atelier. Les étudiants de l'Université Victoria seront invités à soumettre et à présenter des travaux ou des affiches sur cette question pendant une session.

Recherche actuelle

Mes recherches en cours dans les domaines de l'ethnobotanique et de l'ethnoécologie sont étroitement liées avec le sujet de la présente proposition, à savoir, l'étude de l'importance cruciale des plantes et des habitats pour les Autochtones du Canada, comme le montrent les systèmes alimentaires, la culture matérielle, les pratiques médicales et de soins de santé, les cérémonies et les rituels, et les systèmes de langues et de classification, et la manière dont les individus ont utilisé différents moyens, tant écologiques que sociaux, pour conserver et améliorer les ressources au sein de leur territoire. À l'heure actuelle, ma recherche est soutenue par une subvention de recherche de cinq ans accordée par la Quadra Island-based Tula Foundation – Hakai Institute (codirigée par les docteurs Eric Peterson et Christina Munck) (2011-2016) et, récemment, de la part du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (officiellement de 2010-2014). Je me suis intéressée de plus en plus aux questions politiques et décisionnelles des systèmes de connaissance autochtones, ainsi qu'à la manière dont elles peuvent être reconnues et intégrées de manière élargie dans la société canadienne générale afin d'améliorer le bien-être socioécologique des Canadiens. Ces travaux ont commencé avec ma participation comme ethnobotaniste au sein du comité scientifique sur les pratiques forestières durables à Clayoquot Sound (1993-95), où les systèmes de connaissances écologiques traditionnels et les droits de propriété intellectuelle des Autochtones ont joué un rôle crucial, et où des décisions ont été prises dans un environnement collaboratif tant avec les leaders autochtones qu'avec les experts et les chercheurs universitaires. Mes recherches sont ouvertes et interdisciplinaires, et comptent de nombreux collaborateurs autochtones ainsi que des partenariats avec des anthropologues, des archéologues des historiens, des linguistes, des biologistes de la conservation et des experts en droit et en politique. J'ai travaillé en étroite collaboration avec des collègues dans les domaines de la conservation de la biodiversité, de la protection du patrimoine, des services liés aux écosystèmes culturels et de la résilience socioécologique, tant à l'échelle nationale qu'internationale. La plus grande partie de mes recherches sont reflétées dans les sujets couverts dans les deux volumes de mon livre *Ancient Pathways, Ancestral Knowledge...* (McGill-Queens University Press, 2014).

Un de mes projets actuels s'effectue en collaboration avec la Première Nation Heiltsuk, et des collègues du Hakai Institute provenant tant de l'université Victoria que de l'Université de San Francisco, et se concentre sur la côte centrale de la Colombie Britannique : « *Changing Landscapes: Ethnoecological insights into change, resilience & continuity on the BC Coast.* » Cette recherche comprend différentes preuves d'une occupation ancienne de la côte nord de l'île Hunter, et examine le réseau complexe de relations entre les humains, les plantes, les animaux et les écosystèmes le long de la côte centrale qui datent de plusieurs milliers d'années et qui continueront dans le futur. Cette recherche sert d'exemple de cas en ce qui a trait à l'importance passée, présente et future des plantes et des habitats pour les Autochtones, et du rôle crucial des relations et des processus qui ont été développés par eux pour permettre l'utilisation continue des terres, de l'eau et des ressources dans le respect de la culture et de l'environnement pour l'ensemble de la région. L'hypothèse sous-jacente de cette recherche suppose que bon nombre des écosystèmes actuels présents dans la zone étudiée – des élevages de myes, aux zones riveraines de pêche au saumon, en passant par les jardins de racines estuariens, les bocages de pommiers sauvages (et plus tard, les vergers), aux espaces de baies sauvages et aux peuplements de cèdres culturellement modifiés – ont des origines ou des influences anthropiques à travers l'histoire, qui sont le reflet de pratiques intégrées qui pourraient bien dater de plus d'un millénaire. Nous examinerons plus particulièrement la manière dont différents systèmes de production et de gestion des ressources humaines (concernant la nourriture, les vêtements, l'habitation et le transport) s'assemblent dans un tout cohérent qui a soutenu de grandes quantités d'individus extrêmement actifs et créatifs le long de la côte centrale pendant un nombre incalculable de générations.

Je termine tout juste [depuis le printemps 2015] un projet financé par le CRSH, *Bringing the Food Back Home: Applications of archaeological and contemporary food production technologies for the renewal of Indigenous Food Systems in Western Canada* (avec la docteure Nancy Mackin). Tout au long de cette collaboration avec les communautés et les détenteurs de savoirs des Premières Nations, nous avons cherché à augmenter nos connaissances des plantes importantes pour l'alimentation et la culture des Autochtones, y compris les connaissances liées à la récolte, la transformation et à la gestion de l'habitat de ces plantes nourricières, et à la manière dont elles influencent la santé et la sécurité alimentaire passée, présente et future. À ce jour, le présent projet a soutenu de nouvelles

recherches en Colombie-Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest sur les jardins de racines estuariens, le varech, l'écorce interne des arbres, les espaces de baies sauvages, les vergers de pommiers sauvages, les lits de quammassie et autres zones de production de plantes nourricières, et cela s'est traduit par de nombreuses publications.

Un autre projet en cours, avec la docteure Cecil Brown, la linguiste historienne, consiste en une étude comparative des noms de plantes dans plus de 50 langues autochtones et dialectes majeurs du nord-ouest de l'Amérique du Nord, du centre de l'Alaska au fleuve Columbia, et à l'est des montagnes Rocheuses. Ces éléments de preuve linguistiques ont joué un rôle important dans mon livre *Ancient Pathways, Ancestral Knowledge*, et a également fait partie des preuves présentées dans la première affaire Tsilhqot'in. Les noms de plantes et leurs relations, jumelés avec la distribution et d'autres informations sur l'utilisation des plantes, peuvent révéler des informations significatives sur l'histoire de l'occupation du territoire par les populations ainsi que sur leurs relations aux niveaux géographique et culturel.

Je termine également plusieurs écrits et projets de publication, qui incluent la recherche et la rédaction de rapports des témoins experts pour les Premières Nations de la Colombie Britannique concernant les cas de droits ancestraux, certains pour des sites particuliers, et d'autres ayant une portée plus large. J'ai toujours cherché à appliquer mes recherches aux domaines public, politique et juridique, ainsi qu'au milieu universitaire et aux communautés des Premières Nations. Je veux profiter de l'ouverture de ces nouveaux champs de recherche pour m'assurer que les connaissances en ethnobotanique et en ethnoécologie, les données de recherche et les perspectives sur les relations entre les plantes et les Autochtones ont la meilleure chance possible d'enrichir le développement des politiques et du droit pour les prochaines décennies.

Une bonne partie des personnes que je souhaiterais voir participer au symposium proposé sur le rôle de l'ethnobotanique et de l'ethnoécologie dans les questions juridiques liées aux droits ancestraux des Autochtones sont déjà des collègues avec qui j'ai travaillé et collaboré au cours des dernières années. Dans certains cas, j'ai participé avec eux à des ateliers, et dans d'autres cas, nous avons siégé ensemble sur des comités d'étudiants des cycles supérieurs. J'ai coécrit des articles avec une bonne partie d'entre eux, et révisé leurs recherches ou j'y ai participé. J'ai travaillé avec de nombreux avocats afin de préparer des rapports et des affidavits concernant les revendications territoriales des Autochtones, ainsi que des rapports pour des comités de révision à la suite de propositions de développement des ressources sur des territoires appartenant aux peuples autochtones.

Le but de mes recherches a toujours été de faire la description ethnographique des relations entre les humains et les plantes à la lumière des terres aménagées par les autochtones et de leurs systèmes de gestion des ressources, qui reflètent les relations profondes et persistantes entre les Premières Nations et leurs territoires. La plus grande partie de mes travaux a été effectuée en Colombie-Britannique, en collaboration avec des experts Autochtones en botanique et en culture, ainsi qu'avec des linguistes et d'autres chercheurs universitaires, mais mes travaux actuels m'ont également amenée à m'intéresser aux questions nationales et internationales. Tout au long de ma carrière, j'ai cherché à rendre mes travaux réactifs et utiles pour la société et pour les communautés des Premières Nations avec lesquelles je me suis impliquée. C'est à cette fin que j'ai communiqué mes découvertes par différents médias aux Premières Nations et autres communautés partout en Colombie-Britannique et, au cours des deux dernières décennies, à des chercheurs et des communautés de partout dans le monde. (J'ai participé à des conférences et des ateliers partout au Canada, aux États-Unis, au Chili, au Mexique, au Japon, en Thaïlande, en Nouvelle-Zélande, en Australie, en Italie, en Turquie, en Suède, au Royaume-Uni et en France.) J'ai vécu un de mes plus grands plaisirs lorsque les membres des communautés autochtones avec qui j'ai travaillé m'ont appris que mes travaux avaient eu un effet positif sur la conservation et la transmission du savoir traditionnel écologique chez les Autochtones. J'estime que nous sommes en présence d'une opportunité formidable pour la recherche dans les domaines de l'ethnobotanique et de l'ethnoécologie qui permettra à ces disciplines d'avoir une influence encore plus grande dans les domaines de la politique, de la société et du droit concernant les droits ancestraux des Autochtones et le développement des ressources dans notre province et dans les autres régions du Canada.

Incidence du projet

Proposition de structure pour le projet de symposium et résultats

La présente nomination fournit un aperçu de la structure du projet. Il se concentre sur le projet de symposium, son format, les sujets qui y seront abordés, l'auditoire, les résultats et les bénéfices.

J'espère que le symposium de l'Université Victoria, qui se tiendra sur une période de deux ou trois jours, offrira une grande diversité d'occasions de partager des recherches et des idées afin que les connaissances en ethnobotanique et en ethnobiologie soient véritablement prises en compte dans les domaines du droit, de la politique et des prises de décision concernant les droits ancestraux des Autochtones sur l'utilisation du territoire. Le symposium devrait avoir lieu vers la fin d'avril 2016, période de la floraison printanière de la quamassie et d'autres plantes culturellement importantes, qui s'accompagne généralement de temps doux et agréable.

Le cadre détaillé du symposium sera développé en collaboration avec des collègues dans la phase initiale des trois années du programme Trudeau, mais en principe, il offrira un échange varié. En plus d'une séance de bienvenue, il y aura des discours-thèmes, des rapports présentés lors de séances coordonnées, des tables rondes, et des présentations sur les nouvelles méthodes et technologies pour l'étude des éléments de preuve historiques, archéologiques, ethnographiques, et ethnobotaniques. Des sujets de grande importance qui seront présentés et discutés lors du symposium incluent : histoire et philosophie des droits ancestraux des Autochtones au Canada et à l'international; histoire des négociations des traités et des décisions judiciaires importantes sur l'utilisation du territoire par les Autochtones en Colombie-Britannique, y compris un résumé de la décision récente de la Cour suprême concernant les Tsilhqot'in; une vue d'ensemble des disciplines de l'ethnobotanique et de l'ethnoécologie, les méthodes qu'elles emploient et comment elles peuvent être appliquées aux questions de l'utilisation du territoire et des ressources; les approches traditionnelles à la gestion du territoire et des ressources fondées sur des approches écologiques et sociales; des technologies pertinentes dans ces domaines pour être utilisées dans les travaux de recherche sur l'utilisation du territoire incluant des méthodes de datation, de nouvelles techniques archéologiques, des méthodes de datation et d'analyse des arbres culturellement modifiés; l'utilisation de cartes (histoire, végétation, noms de lieux et Lidar) dans les travaux portant sur l'utilisation et l'occupation du territoire; des outils conceptuels concrets (par exemple des espèces culturelles essentielles, des lieux culturels majeurs, des services liés à l'écosystème culturel); et de nouveaux modèles pour la gestion des terres et des ressources par les Autochtones (par exemple les parcs tribaux, les réserves).

Les chargés d'enseignement dans les domaines des études environnementales, du droit, des sciences politiques et d'autres disciplines connexes seront informés bien à l'avance de la tenue du symposium, de manière à ce qu'ils soient capables de structurer les cours et les projets en conjonction avec cet événement, et d'être en mesure d'incorporer certains des sujets qui seront couverts, créant ainsi des réseaux d'intérêts sur le campus. Je voudrais établir un groupe de travail interdisciplinaire (incluant les Autochtones, les juristes, le gouvernement et les professionnels de l'industrie) pour identifier les manques dans les travaux de recherche à être discutés et examinés lors du symposium. J'espère que cet événement permettra d'identifier les domaines où de nouvelles questions de recherche doivent être posées, et qu'il servira de guide pour la recherche dans ce domaine au cours des prochaines années.

Travailler avec des jeunes sur ces sujets complexes et importants est une autre des priorités du projet que je propose. Les questions traitant des titres ancestraux des Autochtones et du développement des ressources sont complexes et ne peuvent être maîtrisées qu'après un investissement intellectuel considérable de longue durée. Le symposium d'experts servira d'occasion idéale pour faire de nouvelles rencontres professionnelles, partager des idées et proposer des solutions. Je voudrais également faire partager cette expérience de réseautage aux étudiants autochtones et canadiens de l'éducation intermédiaire et secondaire sur la base d'une occasion d'apprentissage. Les classes de la région de l'île de Vancouver seront invitées à effectuer un projet d'apprentissage sur ce sujet dans le cadre d'une séance d'affichage. Le résultat des travaux (une affiche, un panneau d'interprétation, une présentation multimédia, etc.) sera partagé par les représentants des classes lors d'une séance de présentation ouverte du symposium. Pendant cet événement, les étudiants pourront interagir, s'instruire auprès des experts du symposium et les rencontrer à la fin de la journée. De cette manière, les anciens et les experts auront l'occasion d'observer le travail des étudiants lors de la première journée

du symposium, puis, lors de la deuxième journée, ils pourront leur parler de leurs travaux, les féliciter et leur faire part de leurs commentaires.

L'héritage du projet

Le présent projet aura un effet important dans le domaine juridique, et je m'attends à ce qu'il renforce et clarifie le rôle de l'ethnobotanique et de l'ethnoécologie dans la manière de documenter et de soutenir le droit des Autochtones à prendre part pleinement aux décisions en matière d'utilisation des territoires et des ressources et à reconnaître leurs propres valeurs et vision du monde profondément enracinées dans leurs relations avec leurs territoires et les autres formes de vie.

Il est à espérer qu'en travaillant ensemble, nous pourrions développer de nouvelles manières de reconnaître les points de vue et les valeurs des Premières Nations, et que nous pourrions identifier comment ils pourraient profiter au maximum de nos lois et nos processus de décision, dans le cadre établi par la décision récente de la Cour suprême. Nous espérons également que ce travail de recherche nous permettra d'en apprendre davantage au sujet des approches suivies dans d'autres endroits, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Les résultats du symposium et des activités qui y sont associées seront les suivants :

1. Une publication dans une langue claire et agréable soulignant comment la recherche en ethnobotanique et ethnoécologie peut servir à appuyer les revendications des Autochtones concernant leurs droits et leurs titres ancestraux, et comment elle peut aider à perpétuer des relations de longue durée avec la terre. L'audience visée par cette publication comprend des professionnels de l'industrie et du gouvernement, et éventuellement des étudiants et le grand public. Cette publication sera distribuée en version papier et sera également disponible en ligne.
2. Une publication à plusieurs chapitres évaluée par les pairs (peut-être un numéro spécial de *BC Studies* ou *American Anthropologist*) et rédigée par les participants qui intègre les perspectives et les exemples de cas à la lumière de la décision de la Cour suprême dans l'affaire des Tsilhqot'in et d'autres affaires portant sur les droits et les titres, ainsi que les décisions des comités de révision liées au développement des ressources en Colombie-Britannique et ailleurs.
3. Un livre blanc sur les recommandations politiques présentées lors du symposium. Le symposium fournira une occasion unique et idéale de rassembler un groupe d'experts multidisciplinaires qui donnera son point de vue sur les nouvelles directions et les recommandations politiques touchant à ces questions. Les décideurs provinciaux, fédéraux et internationaux pourront profiter de ces travaux. De plus, en identifiant les nouvelles directions nécessaires pour la recherche et les applications des travaux en ethnobotanique et en ethnoécologie, le rapport sera utile pour les établissements d'enseignement et les organismes de financement.

En résumé, le projet offrira une série de bénéfices à différents secteurs de la société, incluant les participants au symposium et les personnes qui auront accès aux publications qui en découleront. Les peuples et les communautés autochtones profiteront d'une tribune pour partager leurs points de vue et leurs connaissances sur les relations entre la terre et les ressources dans un environnement respectueux et compréhensif. Le projet offrira également une feuille de route sur la manière d'utiliser les travaux en ethnobotanique et en ethnoécologie pour offrir du soutien en matière d'occupation du territoire et de droits ancestraux.

Les décideurs et les législateurs des gouvernements fédéral et provinciaux profiteront d'exemples de cas et pourront bénéficier de visions nouvelles en matière d'élaboration et d'adoption des politiques. Les praticiens du droit auront accès à des informations touchant aux connaissances en botanique et en écologie, ainsi que des méthodes pour obtenir et présenter des éléments de preuve de manière efficace devant les tribunaux. Les représentants des milieux commerciaux et industriels auront une vision plus claire des intérêts des peuples autochtones, au-delà des questions économiques, en ce qui concerne leurs territoires et leurs ressources. Les professionnels du droit pourront analyser de nouvelles études de cas et étudier de nouveaux outils pour l'évaluation des droits des Autochtones et pour les représenter devant les tribunaux. Les étudiants et les jeunes, tant autochtones que non autochtones, pourront avoir accès à des informations qui pourraient influencer grandement leur avenir et les choix qu'ils feront dans leur vie.

personnelle et pour leurs communautés. Les législateurs et décideurs étrangers pourront partager leurs succès et leurs points de vue dans leurs propres efforts pour respecter les droits des peuples autochtones et leurs idées en matière de gouvernance, de développement des ressources et d'utilisation des terres.

Une des questions importantes dans ce domaine porte sur la manière dont les informations et les recherches sont partagées entre les Premières Nations, les gouvernements et les intérêts extérieurs. Généralement, les informations sur l'utilisation des ressources et des terres par les Premières Nations ne sont partagées que par les médiateurs des tribunaux. Le présent projet se concentre sur la nature des informations partagées et sur la manière dont elles influencent une grande diversité de politiques publiques qui, à leur tour, sont essentielles pour la dignité et le bien-être de la Colombie-Britannique et des Premières Nations du Canada. J'espère que ce symposium permettra de créer un réseau d'experts, de chercheurs, d'étudiants, d'industries et de représentants du gouvernement spécialisés sur la question des Premières Nations, pour continuer à partager de l'information sur ces questions importantes. De plus, j'estime que les documents qui découleront de ce projet (tous ciblant des groupes différents, mais d'importance égale) aideront à conscientiser la communauté à l'extérieur du système juridique sur ces questions, qui, ultimement, affectent tous les habitants de la Colombie-Britannique, du Canada et d'ailleurs. Essentiellement, j'estime que le symposium, les publications qui en découleront et les relations qu'il favorisera permettront d'assurer que cet ensemble de connaissances et de sagesse sur l'ethnobotanique et l'ethnoécologie dans les mains des experts culturels autochtones, qui a été au cœur de mes recherches et de celles de mes étudiants au cycle supérieur au cours des 40 dernières années, continuera d'être reconnu et appliqué dans le respect de la culture, au profit des détenteurs du savoir et des communautés autochtones – et de tous les Canadiens – pour une longue période.